

## Message du Conseil communal au Conseil général n° 132 du 26 février 2019

**OBJET : Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 150'000,- TTC nécessaire à la réfection du chemin accédant à la loge de Soulce et l'amélioration d'un chemin forestier.**

### 1. Considérations générales

Le chemin d'accès à la loge de Soulce est situé sur les localités de Soulce et de Courfaivre. Or le premier tronçon de ce chemin, situé sur Soulce, est en mauvais état et nécessite d'être goudronné, comme l'est déjà la suite du chemin sur Courfaivre.

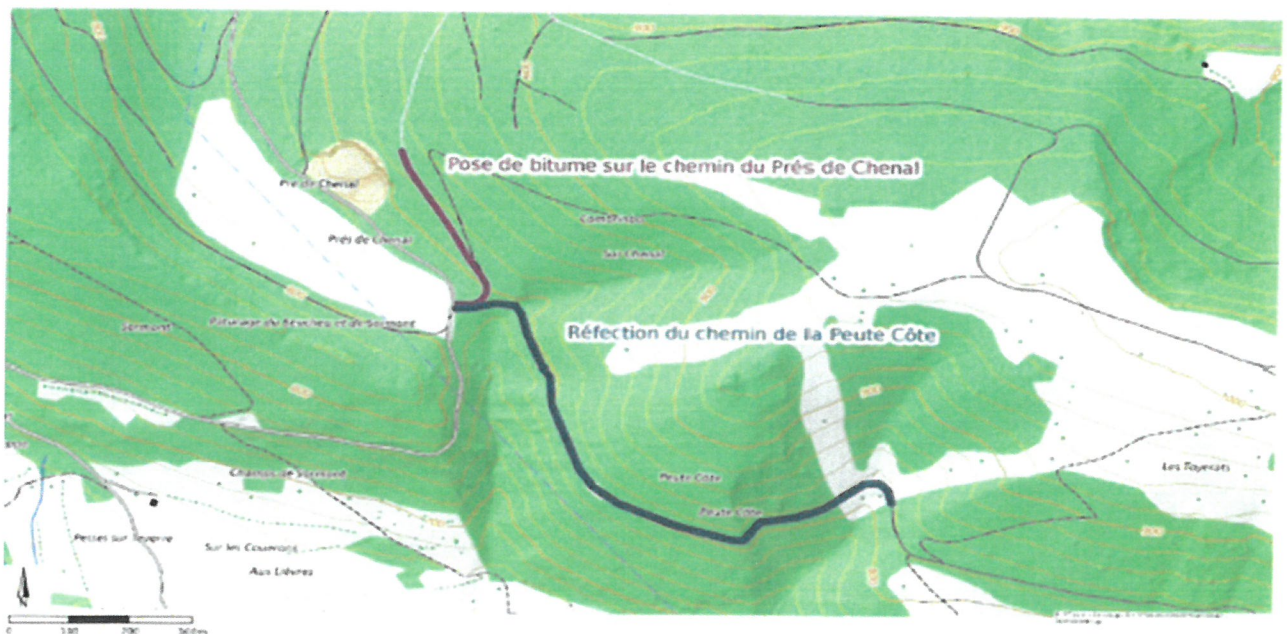
Par ailleurs la plupart des forêts et pâturages du droit sont desservis par un chemin de base dont le premier tronçon de 1'200 m nécessite d'être réfectionné en groise.

L'autorité cantonale forestière prévoit de subventionner à plus de 50% ces travaux.

La présente demande de crédit concerne les travaux suivants :

Tronçon A : Elargissement et pose d'un enrobé

Tronçon B : Réfection de la couche de groise





## 2. Considérations particulières

- Le premier tronçon de 400 m du chemin menant à la loge de Soulce est très raide et caillouteux. A l'inverse de la suite du chemin situé sur Courfaivre, ce tronçon n'a jamais été goudronné, alors qu'il le mérite également. Actuellement les véhicules agricoles et forestiers, ainsi que le bétail qui est transporté sur le pâturage en souffrent. Le goudronnage de ce tronçon de chemin est la seule solution pour assurer sa pérennité sans devoir investir de gros montants pour son entretien.
- Le chemin menant aux pâturages et forêts situé sur le droit de Soulce, d'une longueur de 1'200 m et construit il y a plus de 40 ans, n'a plus de couche d'usure, ce qui nécessite l'apport d'une nouvelle couche de groise.

## 3. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux

Tronçon A (financement réglé par convention) CHF 100'000.-

Tronçon B (bourgeoisie de Soulce) CHF 50'000.-

**La demande de crédit porte sur un montant de CHF 150'000.-**

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

#### 4. Financement

Ce projet va bénéficier d'un taux de subventionnement de 54% accordé par le Département de l'environnement, arrêté du 03 juillet 2018.

Coût total de la réalisation	CHF	150'000.-
<u>Subvention par fonds forestier cantonal 54 %</u>	CHF	<u>81'000.-</u>
Solde à financer	CHF	69'000.-
<b>Recours à l'emprunt</b>	<b>CHF</b>	<b>69'000.-</b>

Le montant à charge se répartit de la manière suivante :

**Soldes à charge**, après déduction des subventions :

- Bourgeoisie de Soulce (2/3 de CHF 23'000.-) *	CHF	15'334.-
- Bourgeoisie de Courfaivre (1/3 de CHF 23'000.-) *	CHF	7'666.-
- Bourgeoisie de Soulce (50% tronçon A) – fonds des pâturages	CHF	23'000.-
- Bourgeoisie de Soulce (tronçon B) – fonds forestiers	<u>CHF</u>	<u>23'000.-</u>

**Contributions totales** CHF **69'000.-**

\*Le financement par le fonds des pâturages ou les fonds forestiers restent à déterminer pour la part de chacune des bourgeoisies.

La réalisation des travaux est prévue en 2019.


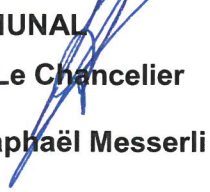
#### 5. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter ce crédit de CHF 150'000,- TTC.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 4 février 2019

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

 <b>Le Président</b> Jean-Bernard Vallat	 <b>Le Chancelier</b> Raphaël Messerli
---	---